

Angers, 15 pluviôse (3 février 1794).

Je me rends à la Rochelle, mon bon ami, pour suivre ma mission, et j'ai été forcé de prendre par Tours, la route directe étant interceptée. J'ai vu Nantes ; il faut sauver cette ville : que le comité de salut public écoute avec l'attention la plus sérieuse les sans-culottes nantais qui lui sont adressés. La Vendée recommence ; Montaigu est pris ; et l'on trompe le comité de salut public ; et nos généraux perdent leur temps à Nantes, et ne dissimulent point leur système de prolonger la guerre ; et Carrier, qui se fait dire malade et à la campagne, lorsqu'il est bien portant et dans Nantes, vit loin des affaires, au sein des plaisirs, entouré de femmes et d'épauletiers flagorneurs, qui lui forment un sérail et une cour ; et Carrier est inaccessible aux députations de la société populaire qui viennent pour conférer avec lui sur, les objets les plus importants ; et Carrier fait incarcérer les patriotes qui se plaignent avec raison de sa conduite. L'esprit public est étouffé, la liberté n'existe plus ; Nantes est dans une position qui ne peut durer sans péril.

Rappelez Carrier, envoyez à Nantes un représentant montagnard, ferme, laborieux et populaire. Prenez des mesures promptes pour éteindre la Vendée naissante. J'ai pensé un instant que je devais me rendre à Paris, pour y donner de vive voix les détails de ce que j'ai vu ; mais j'ai mieux aimé ne revoir Paris qu'après ma mission terminée. Et quand je t'écris, c'est comme si je pouvais converser avec toi. Tu agiras de même, il n'y a pas un instant à perdre. J'enverrai de Tours quelques détails, mais il est superflu de les attendre. Il faut sauver Nantes, éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier.

C'est au nom de la patrie que je te recommande les mesures réclamées par la circonstance.

Adieu, mon bon ami. J'embrasse Barère à qui je ne puis écrire.

JULLIEN.

P. S : Je viens d'écrire aussi à Barère. Réponds-moi, je te prie, un seul mot qui m'assure que je n'ai pas en vain promis aux sans-culottes nantais de faire disparaître leurs dangers et cesser leurs maux. Je me retire à la Rochelle, pour suivre ma mission.

Tours, ce 16 pluviôse (4 février 1794).

Je t'ai promis quelques détails, mon bon ami, sur Carrier et sur Nantes ; je ferai connaître au comité, le mal que j'ai vu ; le comité s'empressera d'y porter remède.

La réunion des trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes. On a fait fusiller, peu loin de la ville, une foule, innombrable de soldats royaux, et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterrer les morts, et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarcation de la Loire, embarrassée, n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorbaient nos armées et la commune est en proie à la plus horrible disette. On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la République qu'on lui envoie les uns après les autres, comme dans le dessein de les sacrifier. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre.

« Nous la finirons quand nous voudrons. » disent les généraux ; et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris, un général répond : « Nous avons le temps de les reprendre. » et cependant on laisse aggraver le mal ; on affecte le mépris le plus indécent des assassins de la patrie ; on voit de sang-froid périr ses défenseurs. Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie successivement des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pille, de l'autre on tue la République. Un peuple de généraux fiers de leurs épauettes et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent, dans leurs voitures, les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle, ou dans des fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la société populaire, où ils ne vont que très rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations que réclament les circonstances ; et nul n'est dupe de ce mensonge : on le sait bien portant, et en ville ; on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes et d'épauletiers lui servant d'eunuques ; on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major, qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes ; on sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances

interceptées ; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser. L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus.

J'ai vu dans Nantes l'ancien régime. L'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître ; et la guerre civile semble couvrir au sein de tant d'horreurs. Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la société populaire.

Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste ; mais, depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes, dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très mal entouré ; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans, et il a rebuté les républicains, rejeté leurs avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inouï, fermé pendant trois jours, les séances d'une société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de coups, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club, organe du peuple, ou qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine, demandaient que Carrier fût rayé de la société s'il ne fraternisait plus, avec elle.

J'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres : On assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur (de la Marne), qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc. ... Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler. C'est encore Carrier qui, par un acte public, défendit de reconnaître un de ses collègues pour représentant du peuple ; et cet arrêté, que je t'ai envoyé, était dans toute la force du terme, contre-révolutionnaire. Il faut, sans délai, rappeler Carrier, et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple et le rende à lui-même. Il faut, sans délai, charger un général, sous sa responsabilité, d'exterminer, à terme fixe, les restes des rebelles : vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un décret à terme fixe ; et le rendez responsable de l'exécution ; faites en de même pour les généraux. La limite du consulat, chez les Romains, a empêché bien des campagnes de se prolonger : limitez aussi le généralat ; il le faut, ou vous avez un nouveau système de trahisons inévitables.

Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle. Je t'ai donné des détails sur nos généraux, sur Carrier et sur Nantes ; les patriotes que je t'ai adressés te diront le reste: Ne perdons point de temps ; sauvons un port important ; rendons une masse de citoyens nombreuse, au bonheur et à la liberté ; déjouons nos ennemis et nos généraux, et finissons la Vendée.

Dis-moi, je te prie, si tu as reçu ma dernière lettre datée de Nantes, où je te parlais de la mesure très instante du troc des patriotes de Paris appelés dans les départements, et des patriotes des départements appelés à Paris.

JULLIEN.

Nota. L'exemple du secrétaire de Carrier, qui reçoit, avec la hauteur d'un ci-devant valet de ci-devant ministre, les députations d'une société populaire, et les exemples multipliés qu'il serait trop long de rapporter ici, de maints secrétaires que j'ai vus, me font croire très utile d'interdire à ces messieurs de prendre un caractère public, et de signer les arrêtés des représentants du peuple : ils ne s'identifieront plus avec la représentation nationale, et ne pourront plus la compromettre. Fais part de cette observation au comité.

J.

Marc-Antoine Jullien, lettres à Robespierre.